

Identification

Nom de l'employeur	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
	Numéro d'identification <b>RS</b>
Adresse complète	Code postal

Année

2009

Réservé à Revenu Québec

Date

sur support papier

sur support électronique

par Internet

Numéro du préparateur, s'il y a lieu

Nombre de relevés produits :




NP

1 Relevé mensuel des droits

2 Sommaire des retenues et des cotisations à verser

<b>Cotisations au RRQ</b>	Cotisations des employés (case B des relevés 1)	1				
	Cotisation de l'employeur	2			▶	3

<b>Cotisations au RQAP</b>	Cotisations des employés (case H des relevés 1)	7				
	Cotisation de l'employeur	8			▶	9

<b>Impôt du Québec</b>	Relevés 1 (case E) et relevés 25 (case I)	10				
	Relevés 2 (case J)	11			▶	12

**Taxe compensatoire (pour une institution financière désignée autre qu'une société)**

Salaires assujettis (voyez le <i>Guide du relevé 1</i> [RL-1.G])	20				x 1 %	▶	21	
						<b>Total partiel</b>	=	25

**Paiements de cotisations au RRQ et au RQAP, d'impôt et de taxe compensatoire** effectués dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.

Montant de la ligne 25 moins celui de la ligne 26. Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses. Reportez le résultat à la case 91 du bordereau de paiement.		-	26			
<b>Total</b>	=		27			

**Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)**

Masse salariale totale servant à déterminer le taux de cotisation à inscrire à la case 36. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement.

28

Salaires assujettis	30							
Salaires exemptés (voyez le <i>Guide du relevé 1</i> [RL-1.G])	31			-	32			
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32	=	34			x	36		
						%	▶	37

**Paiements de cotisation au FSS** effectués dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.

Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 38. Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses. Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement.		-	38			
<b>Total</b>	=		39			

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

Année

**2009**

**Cotisation pour le financement de la Commission des normes du travail (CNT).** Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 du bordereau de paiement.

Rémunérations assujetties (calculées sur la version 2009-01 du formulaire LE-39.0.2)  x **0,08 %** ►

**Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)**

**Masse salariale**, si elle est supérieure à **1 000 000 \$**  x **1 %** ►

Dépenses de formation admissibles. Remplissez la grille de calcul de la partie 3 du sommaire.

Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement. =

Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. **Si le résultat est négatif**, inscrivez le remboursement à la ligne 71.

**Si le résultat est positif**, inscrivez le solde à payer à la ligne 72. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité. **Solde** =

## Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

<b>Remboursement</b>	<input type="text" value="71"/>
<b>Solde à payer</b>	<input type="text" value="72"/>

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Ind. rég. \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_

Les renseignements fournis pourront être comparés avec ceux obtenus d'autres sources et transmis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

## 3 Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles reportables

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures

Dépenses de formation admissibles de l'année courante +

Additionnez les montants des lignes 75 et 76. =

Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation de la ligne 51. Reportez-le à la ligne 52. -

Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78 **Solde reportable sur les années postérieures** =

## Notes explicatives

Vous devez nous retourner, **au plus tard le 28 février 2010**, les pages 1 et 2 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2009. Cependant, si vous transmettez ces relevés par Internet ou sur support électronique (cédérom ou DVD), retournez-nous le formulaire sans les relevés. Voyez la partie 6.1 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2009, vous devez plutôt produire ces formulaires dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise. De même, si vous cessez de façon définitive de faire des paiements sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ces formulaires au plus tard le 20<sup>e</sup> jour du mois suivant celui de votre dernier paiement. Voyez la partie 6.2 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Pour connaître la date de paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au FDRCMO (ligne 53), voyez les parties 6.7 et 6.8 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G). Pour déterminer votre masse salariale totale et votre taux de cotisation au FSS, consultez la partie 6.6 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G).

Si vous demandez le crédit d'impôt pour francisation ou formation dans les secteurs manufacturier, forestier et minier, vous devez modifier la grille de calcul des dépenses de formation admissibles reportables sur les années postérieures. Voyez la partie 6.8.2 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si le montant de la case 95 du bordereau de paiement est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Sinon, vous devez effectuer votre paiement soit par Internet, soit par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

Ministère du Revenu

N'attachez rien au bordereau de paiement.

## Bordereau de paiement

Année

**2009**

RLZ-1.S (2009-10)

90. Masse salariale totale (FSS) [ne pas inclure à la case 95]	91. RRQ, RQAP, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+ 92. FSS (ligne 39)
+ 93. CNT (ligne 41)	+ 94. FDRCMO (ligne 53)	= 95. Total à remettre (cases 91 à 94)

Joignez votre chèque ou votre mandat à ce bordereau de paiement.